NOUSFORMONS.FR
vous grandissez

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DU TRAVAIL de niveau V

Responsable de petite ou moyenne structure

Informations sur la certification : TP - Responsable de petite ou moyenne structure (RNCP38575)
Certificateur : Ministère du Travail et des Solidarités
Titre professionnel de niveau 5 enregistré le 08/02/2024 et actif jusqu'au 08/02/2029

Objectifs

- Manager une équipe
- Développer sa structure et son offre
- Définir les orientations stratégiques et opérationnelles de sa structure
- Analyser les résultats et éditer un rapport d'activité

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible au plus grand nombre.

Cependant, pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable sera requis pour valider l'accessibilité du dispositif.

Pour les personnes en situation de handicap nécessitant des adaptations spécifiques, veuillez nous contacter au 07 76 77 09 34

PUBLIC VISÉ

Toute personne souhaitant acquérir et maîtriser les compétences liées à la gestion d'une structure dans sa globalité (ressources humaines, stratégie, résultats financiers, respect des réglementations…)

PRÉ-REQUIS

La formation est ouverte à différents publics : Personnes en contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, personnes mobilisant leur CPF, personnes en reconversion ou transition professionnelle, demandeurs d'emplois…

- Niveau d'entrée : Être titulaire d'un niveau 4 (BAC) ou équivalent. Réorientation de parcours.

FORMATION

La formation doit permettre d'offrir au stagiaire une immersion stratégique dans la gestion et le développement des structures à taille humaine, afin de former des managers polyvalents et agiles

CONTENU

CCP1 - Diriger une structure avec une équipe

- Développer une vision systémique de la structure dans son environnement
- Inscrire la structure dans son territoire
- Manager et animer une équipe

CCP2 - Mettre en œuvre l'objet social de la structure

- Adapter l'offre de la structure à la demande
- Organiser et développer la diffusion de l'offre

- Organiser la production

CCP3 - Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure
- Analyser le bilan de la structure
- Analyser le compte de résultat de la structure
- Rédiger le rapport d'activité de la structure

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Formation théorique avec : vidéoprojecteur, PowerPoint animés par des formateurs expérimentés et reconnus
- Formation proposée en présentiel, distanciel et multimodal

NOMBRE DE STAGIAIRES

De 8 à 14 stagiaires.

DURÉE, DATE ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Formation en alternance** entre sessions en centre et situation professionnelle en entreprise, devant être obligatoirement suivie par les stagiaires pour l'élaboration du Dossier Professionnel (DP)
- Le calendrier de formation sera défini en fonction de vos disponibilités et du calendrier sportif. Le stage en entreprise se déroulera sur le même modèle de calendrier.
- Dates prévisionnelles de la prochaine session : septembre 2026
- Durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation : 4 semaines.

TARIF

9 000 € net de taxe

ÉVALUATION ET VALIDATION

Le passage du titre professionnel de **niveau V (RNCP RNCP38575)** de **Responsable de petite ou moyenne structure** sera proposé aux stagiaires et apprentis qui rempliront toutes les exigences nécessaires à l'évaluation. Pour connaître les passerelles vers d'autres certifications, consultez le site internet de France Compétences : https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38575/
Une attestation de compétences est remise au stagiaire.
Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences en cas de non-obtention du diplôme.

Modalités en cas d'échec à l'examen

Les titres professionnels du ministère chargé de l'Emploi n'ont pas d'épreuve de rattrapage dans la même session. Les règles applicables sont fixées par l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié :

Réussite partielle : le candidat qui a obtenu un ou plusieurs certificats de compétences professionnelles (CCP) reçoit un livret de certification. Il peut ensuite se présenter aux CCP manquants tant que le titre est valide. Après la fin de validité du titre, il dispose encore d'un an au maximum pour s'y présenter.

Échec total ou absence : le candidat dispose d'un an au maximum pour se présenter à une nouvelle session du titre sans suivre une nouvelle formation, dans la limite de trois sessions sur cette période. Au-delà d'un an, il doit suivre une formation en cohérence avec le titre visé.

ÉQUIVALENCES ET PASSERELLES

- Le titre est composé de 3 blocs de compétences (CCP1, CCP2 et CCP3) qui peuvent être validés séparément, notamment en cas de non-obtention du titre complet.
- Correspondance avec le diplôme de niveau 5 « Entrepreneur de petite entreprise » (RNCP39745) : la validation du bloc « Etablir et présenter un rapport d'activité de la structure » (CCP3) dispense de repasser le bloc « Manager les ressources humaines, matérielles, locatives, logicielles et financières d'un projet de développement d'activité, de création ou de reprise d'entreprise ».
- Poursuite d'études possible vers un diplôme de niveau 6, par exemple un Bachelor Business Management ou une licence professionnelle Management des organisations.
- Équivalences et passerelles vers d'autres certifications : consultez la fiche France Compétences https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38575/

SUITE DES PARCOURS ET DÉBOUCHÉS

Secteurs d'activités :

Petite ou moyenne entreprise de -50 salariés, associations, Clubs

Type d'emplois accessibles :

Manager de structure
Responsable (adjoint)
Directeur (adjoint)

La liste complète est disponible sur le site de France Compétences : RNCP38575 - TP - Responsable de petite ou moyenne structure onglet « **Secteur d'activité et type d'emploi** ».

STATISTIQUES

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2022	440	5	69	66	78

Sources statistiques : www.travail-emploi.gouv.fr

INDICATEURS DE RÉSULTATS

NOUS FORMONS	**2025-2026**
Nombre d'apprenants	**9**
Taux de réussite au titre (*Candidats ayant passé l'examen*)	**100%**
Taux de réussite globaux *(Effectif inscrit)*	**80%**
Taux d'abandon globaux	**0%**
Taux de satisfaction à chaud	**66%**

TITRE PRO RESPONSABLE DE PETITE OU MOYENNE STRUCTURE Indicateur de résultat (article L.6111-8 du code du travail) https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil	**Décembre 2025**
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	60%
Taux de poursuite d'étude	41%

MODALITÉS FINANCIÈRES

Aucun frais de scolarité pour l'apprenti.
La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Année d'exécution du contrat	**Apprenti de moins de 18 ans**	**Apprenti de 18 à 20 ans**	**Apprenti de 21 à 25 ans**	**Apprenti de 26 ans et plus**
1ère année	27 %	43 %	53 % *	100 % *
2ème année	39 %	51 %	61 % *	100 % *
3ème année	55 %	67 %	78 % *	100 % *

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises…) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*

Les charges salariales ne sont pas déduites du salaire de l'apprentis.

AIDES FINANCIÈRES DE L'APPRENTI (SOUS CONDITIONS)

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

CONTACTS DE CETTE FORMATION

LE MAUX Aloïs
Tél : 07 56 43 47 99

KOULIBALY Demba
Tél : 06 10 32 13 50

Nous Formons | hello@nousformons.fr | 2200 route de Toulon 71210 Saint Eusèbe